

*Date de dépôt : 29 octobre 2009*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Michel Ducret : Evolution du prix de l'électricité : quelle politique d'investissement entendent mener les SIG et le Conseil d'Etat?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 8 octobre 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Dans les années à venir, le prix de l'électricité devrait augmenter d'environ 20% dans l'Union européenne, à en croire les principaux responsables de l'approvisionnement de la Suisse en électricité.*

*A Genève, il semble que les SIG aient tablé au contraire sur une baisse du prix au niveau européen, en raison de la libéralisation du marché. En effet, le remplacement des turbines 5 et 6 de Chancy-Pougny, qui pourrait augmenter le rendement du barrage existant, a été repoussé.*

*Or, compte tenu de ses dernières évolutions des tarifs et des prévisions à court et moyen terme, on peut raisonnablement douter que l'option choisie par les SIG soit la bonne.*

*Au contraire, il apparaît plus que jamais nécessaire d'investir dans la production d'électricité indigène et d'origine renouvelable, notamment par la construction d'un barrage à Conflan. L'évolution des tarifs attendue par les entreprises de la branche renforce aujourd'hui cette position.*

**Ma question est la suivante :**

***Compte tenu de l'évolution probable des prix de l'énergie, le Conseil d'Etat entend-il pousser les SIG à revoir leur politique d'investissement ?***

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Tout d'abord, il convient de rappeler que l'augmentation de la production d'électricité d'origine renouvelable est une priorité de la politique énergétique cantonale qui vise, à terme, la société à 2000 watts sans nucléaire. La stratégie d'investissement des SIG dans les énergies renouvelables s'inscrit pleinement dans cet objectif. Des investissements sont prévus pour exploiter tout le potentiel hydraulique du canton, pour réaliser d'importants parcs éoliens et pour poursuivre le développement du solaire photovoltaïque. Ces réalisations permettront aux SIG, en outre, de mieux maîtriser leurs coûts d'approvisionnement, ce qui bénéficiera à l'ensemble des usagers genevois.

La politique d'investissement des SIG pour augmenter la production d'électricité d'origine renouvelable concerne concrètement la rénovation de l'usine hydroélectrique de Chancy-Pougny, la réalisation du barrage de Conflan, les parcs éoliens sur l'arc jurassien et le développement du solaire photovoltaïque.

### La rénovation de l'usine hydroélectrique de Chancy-Pougny

Celle-ci est gérée par la Société des forces motrices de Chancy-Pougny (SFMCP), dont 72 % du capital est détenu par les SIG et 28 % par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). 72 % du courant produit revient aux SIG qui rachètent également les 28 % restants à la CNR, de sorte que la totalité de la production de Chancy-Pougny alimente le réseau genevois. La concession à la SFMCP pour l'utilisation de la force hydraulique du Rhône a été renouvelée par la Confédération en mai 2003 et assortie d'un délai de 20 ans pour réaliser les travaux de rénovation et de transformation. Ceux-ci ont débuté en 2004 et, aujourd'hui, le remplacement des groupes 1 et 2 est terminé. Initialement, il était prévu de démarrer le remplacement des groupes 3 et 4 en 2014-2015 et d'achever les travaux en 2020. Au début octobre de cette année cependant, la SFMCP a décidé d'avancer ce calendrier et de lancer les appels d'offre pour démarrer les travaux sans plus attendre. Il est à noter que le remplacement de ces quatre groupes par des groupes plus puissants permettra une utilisation optimale du barrage, soit une production de l'ordre de 290 GWh par an, contre 200 à 220 GWh par an avant rénovation. Il n'y a donc pas lieu de remplacer les turbines 5 et 6 dès lors que tout le débit turbinable sera exploité par les quatre premiers groupes. Le groupe 5 sera toutefois conservé au titre du patrimoine industriel, tandis que le groupe 6 sera démonté.

## **La réalisation du barrage de Conflan**

Le dernier potentiel de production hydraulique du canton se trouve à Conflan, en aval de Chancy-Pougny. Il pourrait apporter une production d'électricité de l'ordre de 140 GWh par an, ce qui correspond à 5 % de la consommation d'électricité du canton. Cela fait deux ans déjà que les SIG se sont associés à la Compagnie Nationale du Rhône pour étudier cette opportunité. Dans un premier temps, il s'agit de préparer les études d'impact nécessaires et de définir les premiers éléments du business plan. Il faut toutefois préciser que ce projet nécessitera encore de nombreuses étapes. Ainsi, il requerra une concession internationale, et des aménagements seront sans doute nécessaires, car le site de Conflan se trouve dans une zone naturelle protégée.

## **Les parcs éoliens sur l'arc jurassien**

En juillet de cette année les SIG ont présenté leur projet de partenariat avec RENinvest SA portant sur le développement de plusieurs parcs éoliens situés sur l'arc jurassien suisse. D'ici 2015, les SIG et leur partenaire vont investir 300 millions de francs pour construire une septantaine d'installations éoliennes produisant environ 240 GWh. Un deuxième partenariat concrétisé en septembre de cette année avec la ville de Delémont projette l'installation de 17 turbines, pour une production de 60 GWh, dont la réalisation est prévue dans un délai de 5 ans. Ensemble, ces projets représentent l'équivalent de 11% de la consommation du canton.

## **Le développement du solaire photovoltaïque**

En parallèle aux investissements d'envergure évoqués ci-avant, le Conseil d'Etat souhaite faire de Genève une cité phare de l'énergie solaire. Dans cette perspective, il a adopté en février dernier le règlement d'application de l'article 1A de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 (LSIG). Celui-ci prévoit que les SIG rachètent, sans limite de quantité, le courant des installations photovoltaïques des producteurs indépendants lorsqu'elles ne peuvent plus être prises en compte dans les quotas fédéraux. Dans le même temps, les SIG continuent d'investir dans leurs propres installations photovoltaïques pour répondre à la demande de courant certifié d'origine solaire. Ainsi, la stratégie solaire des SIG, qui s'appuie sur le rachat aux producteurs indépendants et sur leur propre production, devra permettre d'atteindre les objectifs du plan directeur cantonal de l'énergie, à savoir de produire 8 GWh de courant d'origine solaire en 2010 et 15 GWh en 2015, soit l'équivalent de 0,5% de la consommation actuelle du canton. Aujourd'hui cette production est de plus de 6 GWh, alors qu'elle était encore inférieure à 1 GWh en 2003.

Au vu de ce qui précède, il ressort que la stratégie d'investissement des SIG s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique énergétique et que tout le potentiel de production d'électricité d'origine hydraulique à Genève est en passe d'être réalisé. Pour le surplus, les investissements des SIG dans des filières renouvelables hors du canton contribueront également à alimenter le réseau genevois avec une production de qualité dont les coûts seront maîtrisés. Ainsi, l'ensemble de ces investissements dans la production d'électricité d'origine renouvelable permettront aux SIG de fournir l'équivalent de 45% de l'approvisionnement actuel du canton, contre 25% aujourd'hui. Pour le solde, les coûts d'approvisionnement des SIG demeureront tributaires de l'évolution des prix du marché de l'électricité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert HENSLER

Le président :  
David HILER